## des AR Prefecture

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de

BEUIL

006-210600169-20220119-2022\_01\_07-DE Reçu le 08/02/2022 Publié le 08/02/2022

Alpes-Maritimes

Le mercredi dix-neuf janvier deux mille vingt deux, à 17 heures à la salle des fêtes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSSA, premier adjoint au Maire.

Date de convocation 14.01.2022

<u>Etaient présents</u>: M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Noel MAGALON, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal,

Absents: M. Roland GIRAUD, Maire, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Monsieur Frédéric PASQUIER, conseiller municipal.

Représentés: Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Noël MAGALON, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 19/01/2022, M. Arnaud ROCHE est représenté par M. Rodolphe BIZET aux termes d'une procuration en date à Beuil du 18/01/2022, M. Frédéric PASQUIER est représenté par M. Nicolas DONADEY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 14/01/2022

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°01.2022

## <u>DELIBERATION N° 07 : DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE AUGUSTE BLANQUI AU PROFIT DES ENFANTS BEUILLOIS :</u>

Monsieur Jean-Louis COSSA fait part au conseil municipal de la réception d'une demande de la principale du collège Auguste Blanqui à Puget-Théniers qui demande une subvention pour les enfants beuillois scolarisés en classe de 6ème dans l'établissement, en vue d'un séjour pédagogique aux Salles du Verdon, au mois de juin 2022.

Les élèves concernés sont :

- MARCHAND-FOULON Ethan
- THEVENIAU Lola

En conséquence, Monsieur COSSA propose une participation de 100 € par enfant

Le Conseil Municipal,

Ouïe l'exposé de Monsieur COSSA et après en avoir délibéré

Accepte la participation de 100 € par enfant pour les enfants beuillois scolarisés au collègue Auguste Blanqui de Puget-Théniers en vue du séjour pédagogique aux Salles du Verdon, au mois de juin 2022.

## **VOTES:**

Pour : 12

AR Prefecture Contre: 0 bstentions:

006-210600169-20220119-2022\_01\_07-DE Reçu le 08/02/2022 **élibération adoptée à l'unanimité** 

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour le Maire empêché,

M. Jean-Louis COSSA

M. Nicolas DONADEY

Mme Karine DONADEY

Délibération télétransmise à la Préfecture des Alpes-Maritimes : M. Alexandre GEFFROY

M. Rodolphe BIZET

M. Noël MAGALON

M. Pascal THIERY

M. Christian GUILLAUME

M. François SCHULLER